

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

ossier complet le

1. Intitulé du projet

Zone d'Aménagement Concertée des Prés Lourets (modification du dossier de création)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Carembault

Nom, prenom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Bernard Cortequisse

RCS / SIRET

245 900

675

00019

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

Travaux, ouvrages, aménagements ruraux

et urbains

Rubrique 33 : Zones

d'aménagement concerté

Surface au sol du projet : environ 5 ha SHON construite : environ 15 000 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le périmètre initial de la ZAC « Les Prés Lourets » n'est plus cohérent avec la programmation qui avait été décidée et qu'il est aujourd'hui nécessaire de le faire évoluer. La Communauté de Communes envisage de faire évoluer la programmation de la ZAC « Les Prés Lourets » pour augmenter la mixité de fonction sur le site et a délibéré pour modifier le dossier de création de ZAC (Annexe 6).

4.2 Objectifs du projet

Réaliser un aménagement qui permette de favoriser l'implantation :

- o D'équipement(s) collectif(s) d'intérêt communautaire,
- D'activités liées aux loisirs, à l'accueil sanitaire et médical,
- o De logements et notamment de logements spécifiques pour personnes âgées,
- o D'activités artisanales et éventuellement de commerces de proximité.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Nous vous transmettons en Annexe le projet soumis à concertation (Annexe 4).

Le projet sera réalisé via une concession d'aménagement sur plusieurs années et phasé. Le calendrier précis de réalisation sera déterminé durant la procédure de concession d'aménagement en fonction des propositions des candidats aménageurs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un dossier d'étude d'impact avait été réalisé pour le dossier initial de création de ZAC (Annexe 7) et transmis aux autorités compétentes.

La modification du présent projet doit permettre de limiter encore plus les impacts suite à la réalisation de l'opération (périmètre de la ZAC divisé par deux, limitation de la consommation des espaces agricoles, limitation des nuisances en termes de trafic par l'aménagement d'une voirie Sud en plus de la voie centrale, dimensionnement plus humain) tout en conservant les points forts pré-définis (traitements des eaux pluviales par noues sachant que le bassin de rétention des eaux n'est plus nécessaire du fait de la concentration du périmètre et de la topographie faible, verdure et perméabilité...).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Création de ZAC (Annexe 8) : souhaitant modifier le dossier de création la Communauté a prévu de transmettre l'intégralité des nouveaux éléments à la Préfecture à la fin du processus de concertation sur la modification Etude d'impact (Annexe 9) : souhaitant modifier le dossier de création la Communauté n'a pas fait réaliser d'études complémentaires mais défini le nouveau projet en tenant compte des observations réalisées

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Modification du dossier de création de ZAC

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface au sol M² SHON	5 ha environ 15 000 m² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Totalité du projet sur le territoire de Camphin en Carembeau Longe le Chemin des prés Lourets et la rue du Maréchal Foch à Phalempin

Coordonnées géographiques	Long. 50	51 -51	. , 50	88	Lat.	3 20	96	_{"74}
Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10	°, 18°	28°	a) et b), 32°;	41° e	t 42°	
Point de départ :	Long	٥		-"	Lat	_°_	_'_	."
Point d'arrivée	Long	_°_	. '	-"	Lat	_°_	_'_	."
Communes traversées :								

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une ins	tallation ou d'un ouvrage existant ?	Oui	Х	Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t	-il fait l'objet d'une étude d'impact ?	Oui	X	Non	
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?	21 décembre 2011				
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de trav	aux ?	Oul	x	Non	

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

D'équipement(s) collectif(s) d'intérêt communautaire,

D'activités liées aux loisirs, à l'accueil sanitaire et médical, De logements et notamment de logements spécifiques pour personnes

De logements et notamment de logements spécifiques pour personnes âgées,

D'activités artisanales et éventuellement de commerces de proximité

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

	ensibil	ité environnementale de la zone d'implantation envisagée						
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so	ols sur l	e lieu de votre projet ?						
Agricole								
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?								
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	d'approbation : en cours de révision (Annexe 10) Précisez le ou les règlements applicables à							
environnementale ? 5.2 Enjeux environnementaux	dans I	documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non a zone d'implantation envisagée : bus moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet e.aouv.fr/etude-impact						
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non Lequel/Laquelle ?						
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X						
en zone de montagne ?		×						
en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ?		× X						
sur le temtoire d'une								

	dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		x	
	dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		<u>*</u>	
	dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
	dans un site ou sur des sols pollués ?		 	
	dans une zone de répartition des eaux ?		<u>X</u>	
	dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à 'alimentation humaine?		K	
9 10	dans un site inscrit ou classé?		石	
	e projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
(d'un site Natura 2000 ?		K	
F	d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de UNESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Domaines de l'environnement : Oul Non Appréciez sommairement l'impact potentiel engendre-t-il des prélèvements d'eau? impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources est-il excédentaire en matériaux? est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du soussol? Milieu est-il susceptible Prolongation d'un espace urbain sur une naturel d'entraîner des zone agricole pauvre. Conservation et perturbations, des dégradations, des valorisation d'espaces verts. destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? X est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière

énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	 		Consommation de 5 ha agricoles (diminution de moitié de la surface de la ZAC)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	. 🗖	X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités				
de voisinage	Est-il source de bruit ?		X	Amélioration de l'impact des nuisances grâce à une meilleure réflexion sur le nombre et le type de voiries
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	nombre et le type de voilles
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Eclairage public et privé traditionnel
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		[X]	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		K	Au contraire : réflexion sur la mise en valeur à terme de l'usine Geslot faisant face à la zone
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		ĸ	Diminution de surface agricole de 5 ha mai pas de modification attendue des activités

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?	
Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles	
	2
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	
Oul Non Si oui, décrivez lesquels :	
7 Auto Suntuniina (Insulficial)	-

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi

Nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. En effet, une étude d'impact a déjà été conduite préalablement et nous avons tenu compte des observations de la DREAL afin de modifier notre projet pour réduire les nuisances et les impacts : diminution de la surface de moitié, conservation de l'espace agricole, espaces paysagers et verts, mise en valeur de parkings partagés et zones piétonnes. Plus particulièrement en qui concerne l'eau, le projet a été adapté : la surface a été diminuée de moitié, permettant un traitement plus aisé des eaux usées issues du site vers le système d'assainissement. Les eaux pluviales seront évacuées vers le milieu naturel via des noues le long de l'intégralité des voiries de la zone, permettant un gain pour le fonctionnement de la station d'épuration, mais également un gain écologique et paysager.

En ce qui concerne les déplacements, un diagnostic du site nous a permis d'appréhender le site dans son environnement et d'intégrer la problématique des déplacements dans le nouveau projet. D'une part la réduction de la surface du projet, d'autre part la mise en place d'espaces piétons prévus sur le site, permettront de créer un environnement propice aux déplacements doux. Le plan qui figure en annexe 4 montre la création sur le site d'une seule voie réservée aux voitures et d'espaces piétons prépondérants.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

d'eau et cours d'eau;

	Objet Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	х
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	х
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d). 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 : délibération pour modification du dossier de création de ZAC et Annexes

Annexe 7 : Dossier d'étude d'impact initial

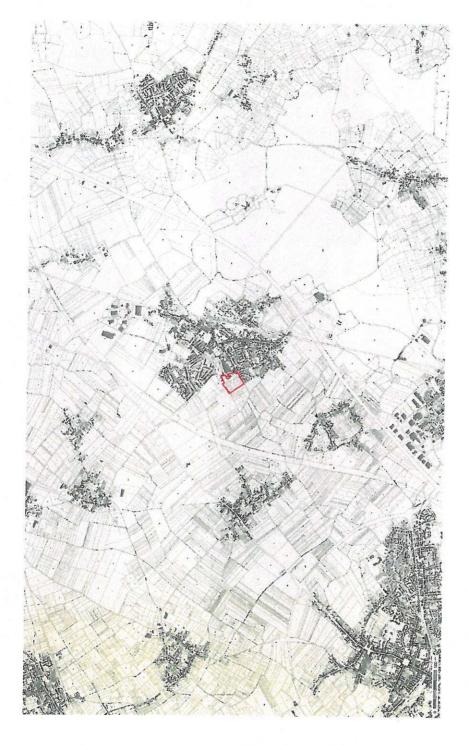
Annexe 8 : Avis préfecture - Urbanisme

Annexe 9 : Avis préfecture - DREAL

Annexe 10 : POS de Camphin en Carembault, délibération d'approbation, délibération de révision du POS

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus CHETY nais 2013. Fait à Bernand CORTEQUISSE President Communauti des Communes du CAREMBAULT Signature



cadastre 1/25000





rappel du contexte

Programme supposé

Santé

+/- 20 000 m² +/- 4 000 m² +/- 4 500 m²

Logements pour seniors (surface parcelle)

périmètre de réflexion

périmètre de ZAC

Logements pour seniors (SHON)

EHPAD (SHON)

Activités

cellules de 80 à 800 m²

Activités artisanales

Loisirs

1 équipement public +/- 2 500 m² +/- 2 000 m²

Salle de spectacle (surface parcelle)

Piscine (surface parcelle)



photo aérienne 2012 _ 1/5000